

## CSA ILE DE FRANCE DU 27 MARS 2024: DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

**L'USD FO** vous exprime son étonnement concernant les points soumis à vote lors de ce CSA qui ne sont que des validations de PV antérieurs. Nous sommes réunis aujourd'hui pour évoquer en particulier un sujet majeur de notre interrégion : les emplois de référence 2024 (ER 2024).

Les ER cristallisent les problèmes transversaux de notre administration : emplois, attractivité, reconnaissance professionnelle, reconnaissance indemnitaire, perspectives de carrière... Mettre le sujet des ER en point d'information ne nous paraît pas suffisant. En conséquence, en vertu de l'article 14 du règlement intérieur, **l'USD FO** vous demande l'inscription du point n°2, présentation des effectifs de référence, aux points soumis à vote.

Les ER constituent une cible à atteindre pour chacune des structures et des catégories d'emplois. Ils masquent une réalité cruelle en Ile de France, c'est-à-dire des niveaux d'effectifs réels très en deçà des effectifs de référence, ce qui crée des risques psycho-sociaux majeurs.

Nous pouvons illustrer ce propos en prenant par exemple une structure douanière en souffrance, comme le bureau de Corbeil Evry. Un chef de bureau parti en retraite au début de l'année 2023 et non encore remplacé. Une cheffe de bureau adjointe qui fait valoir prochainement son droit à la retraite. Conséquence : un encadrement du bureau décimé. Des ER fixés à 18, mais un effectif opérationnel de près de 9 agents avec un accroissement du nombre d'agents en arrêt maladie. Pour **l'USD FO**, cette situation n'est plus tenable pour les agents, ni acceptable ! Nous vous demandons d'apporter des réponses et surtout de mettre en œuvre des solutions pour remédier à ces difficultés.